

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 24 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-quatre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 18 janvier 2018, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur BUSSIRON Jean Yves, Maire.

Etaient présents : MM. BUSSIRON Jean Yves, AIMÉ Thierry, DIBON Pierre, GAILLARDET Lilian, POUYANNÉ Raymond, SALLABERRY Bernard, Mmes BAREIGTS Jacqueline, BUSSIRON Sandrine, DELRIEU Pauline, LAFITTE Céline, LESTASTEREYRES Delphine, MAUGENET Constance et MONTAUZER MERDY Nelly.

Excusés représentés : MM. MALBET Michel (pouvoir donné à M. BUSSIRON Jean Yves) et PÉCASTAINGS Philippe (pouvoir donné à M. SALLABERRY Bernard).

Madame DELRIEU Pauline a été élue secrétaire.

Objet : **Classement de chemins dans la voirie communale**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2015 la procédure Numévue a permis de cartographier précisément les voies communales et d'attribuer une numérotation à chaque immeuble en vue d'optimiser le repérage sur la Commune.

Ce plan a permis d'identifier que le chemin du Riche et le chemin de Téoulé n'étaient pas classés dans la voirie communale.

Le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal de classer ces deux chemins dans la voirie communale afin de mettre le plan cadastral en conformité avec le plan d'adressage.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant que le classement des voies communales envisagées ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique,

DECIDE le classement en voies communales, des chemins mentionnés ci-dessous.

PRECISE que ces voies porteront les numéros et dénominations suivantes.

Départ	Arrivée	Longueur en ml	N° de la voie	Dénomination
VC n° 9 dite rue de la Bourgade	Maison « Le Riche »	50	69	Chemin du Riche
VC n° 9 dite rue de la Bourgade	Maison « Téoulé »	55	70	Chemin de Téoulé
	Total	105		

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération et notamment de mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales.

Fait et délibéré à GUICHE, le 24 janvier 2018

Le Maire,

Reçu par Contrôle de légalité, le
Affiché le 09 février 2018



Jean Yves BUSSIRON